CIPP IPPM
Civic Institute of Professional Personnel
L'Institut professionnel du personnel municipal

Prévisions budgétaires pour 2027

Revenus	
Revenus de cotisations	1 900 000
Autres revenus	175 000
Dépenses	
Administration de bureau	
Rémunération du personnel (1)	1 255 000
Frais professionnels	70 000
Frais administratifs	4 500
Perfectionnement professionnel	40 000
Loyer du bureau	65 000
Opérations de bureau	54 000
Transport	1 500
Repas	3 000
Honoraires	50 000
Cadeaux	500
Dons	12 000
Divers	5 000
Total Bureaux et administration	**1 560 500**
Représentation des membres	
Relations de travail	200 000
Négociation collective	55 000
Représentation totale des membres (2)	**255 000**
Communications	
Assemblée générale annuelle	40 000
Communications (3)	80 000
Organisation et mobilisation des membres (4)	60 000
Bourse d'étude de l'IPPM	10 000
Traduction	8 000
Articles promotionnels	7 000
Total - Communications, organisation et engagement	**205 000**
Dépenses	**2 020 500**
Revenus	**2 075 000**
Excédent/déficit d'exploitation	**54 500**

NOTES

1. L'augmentation par rapport au budget de 2026 comprend un rajustement pour les avancements d'échelon ainsi qu'une hausse annuelle liée aux augmentations économique négociées pour les membres de l'IPPM.
2. Les dépenses liées à la représentation des membres vont des frais juridiques et des coûts d'arbitrage/médiation à une vaste gamme d'outils et de services nécessaires pour appuyer les relations de travail et la négociation collective.
3. Les dépenses liées aux communications comprennent l'élaboration et la tenue à jour d'outils de communication, la production de documents et des projets de communication particuliers.
4. Les coûts d'organisation et de mobilisation des membres vont des événements et du matériel aux congés pour activités syndicales.
5. Réserve liée aux activités stratégiques (RAS) : le solde prévu de ce fonds à la fin de 2026 est de 3 500 000 $. Le conseil d'administration a approuvé des dépenses pouvant atteindre 170 000 $ en 2027 afin d'appuyer les efforts continus de création de capacités en matière de services aux membres et de renforcement du syndicat.